Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 72 (1963)

Heft: 8

Artikel: Faisons le point : l'action de la Croix-Rouge en cas de catastrophe

naturelle

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683973

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FAISONS LE POINT

L'ACTION DE LA CROIX-ROUGE EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE

Il n'est de mois, sinon de semaines que ne survienne dans le monde une catastrophe naturelle inondation, séisme, éruption volcanique, cyclone — à l'occasion de laquelle la Croix-Rouge est appelée à intervenir en mettant à disposition ses ressources en personnel et en matériel. Dans la majorité des cas, l'aide de la Croix-Rouge est requise au cours de la première phase des opérations de secours, la phase dite « d'urgence »; parfois cependant, au vu des circonstances, elle s'étend sur des périodes plus longues. Ces interventions rapides sont indispensables pour permettre aux pouvoirs publics qui ne sont pas toujours prêts à intervenir sans délai, de prendre les mesures nécessaires et de faire face aux événements. C'est pourquoi les Sociétés nationales de la Croix-Rouge sont tenues de maintenir en état d'alerte, en état de fonctionner si l'on préfère, des « dispositifs de secours » et de parfaire sans cesse leur « degré de préparation en prévision d'opérations de secours ».

Les interventions de la Croix-Rouge suisse en 1963

Alors que les actions d'entraide d'une certaine durée entreprises par la Croix-Rouge suisse sont financées par les « parrainages », les actions à caractère d'urgence mises sur pied en cas de catastrophe naturelle sont financées par des fonds spéciaux: produit de collectes, contributions du Fonds des catastrophes de la Croix-Rouge suisse, subsides extraordinaires de la Confédération.

En cette fin d'année, « faisons le point » des situations graves — catastrophes naturelles ou autres événements — qui ont nécessité l'apport d'une aide matérielle de la Croix-Rouge suisse dont la valeur s'est montée au total à 1 787 500 francs.

Janvier 1963

Conflit sino-indien

Au mois de décembre 1962, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge lance un appel aux Sociétés nationales, les priant de venir en aide aux victimes du conflit sino-indien. Il s'agit de remettre des secours à 1700 soldats blessés et malades de l'armée indienne, à 6300 personnes habitant sur le théâtre des combats qui ont été évacuées et à quelque 2000 ressortissants

civils chinois internés en Inde. L'on demande avant toute chose la fourniture de vêtements chauds.

Répondant à une requête de la Croix-Rouge suisse qui met elle-même à disposition un montant de 2500 francs provenant de son Fonds des catastrophes, la Confédération confie à notre Société une contribution de 15 000 francs pour cette action particulière. Le 11 avril 1963, la Croix-Rouge suisse expédie à la Nouvelle Delhi près de 2000 chemises qui sont transportées gratuitement par les soins de la Compagnie d'aviation Air India et distribuées aux prisonniers de guerre indiens se trouvant en Chine et aux internés chinois en Inde.

Inondations au Maroc

Au début du mois, des pluies diluviennes provoquent de très graves *inondations* dans l'ouest du Maroc. 30 000 personnes sont sans abri, de vastes régions agricoles sont ravagées, de nombreuses têtes de bétail perdues.

Grâce à un subside fédéral de 20000 francs, la Croix-Rouge suisse peut adresser 1040 couvertures au Croissant-Rouge marocain. Mettant en outre son Fonds des catastrophes à contribution, notre Institution fait don aux sinistrés de 390 vêtements « training » d'une valeur de 5000 francs.

Mars 1963

Eruption volcanique à Bali

Le 17 mars, le volcan Agung sur l'île de Bali entre en *éruption*, faisant d'innombrables victimes: près de 1500 morts, 300 blessés, environ 100 000 sans-abris, 75 000 personnes sont évacuées. L'on signale aussi de très graves dégâts matériels aux cultures de riz et aux forêts.

La Croix-Rouge indonésienne fait savoir qu'elle recevra avec reconnaissance des secours d'urgence que les Sociétés sœurs lui feront parvenir.

Spontanément, le Conseil fédéral met une somme de 50 000 francs à la disposition de la Croix-Rouge suisse. Cette somme est consacrée à l'achat et à l'envoi immédiats de 310 tablettes d'Entero-Vioform et de matériel de pansement et à la fourniture, à une date ultérieure, d'autres médicaments destinés à la population de Bali.



Octobre 1963: une vallée entière est anéantie; bilan du désastre: 2500 morts, des blessés, de très rares survivants. A Longarone, seuls quelques maisons et le clocher de l'Eglise ont échappé à la destruction

Inondations au Pakistan

Une fois de plus, le Pakistan oriental est frappé par une catastrophe naturelle. A fin mai, un *cyclone* s'est abattu sur de très vastes régions du pays provoquant des inondations qui font 10 000 morts et laissent près de 300 000 personnes sans abri. La Croix-Rouge suisse participe à l'action internationale lancée par la Ligue et fait parvenir à sa Société sœur du Pakistan des sulfamidés d'une valeur de 57 000 francs.

La Confédération octroie à cet effet une contribution de 50 000 francs. Les fournisseurs font don à la Croix-Rouge des 7000 francs restant à couvrir.

Le Comité central de la Croix-Rouge suisse vote par ailleurs un crédit pour la remise de 600 couvertures.

L'Industrie chimique nous confie un nouveau don de médicaments et de vaccins et les secours fournis par la Suisse au Pakistan oriental s'élèvent en définitive à 100 000 francs.

Dès les premières heures qui suivirent la catastrophe qui s'est abattue sur la vallée de la Piave le 9 octobre 1963, plus de 10 000 sauveteurs venus de toute l'Italie et de pays voisins ont travaillé des jours durant en vue de retrouver les corps des victimes et de sauver les éventuels survivants. La route qui reliait Belluno à Coezzo, en longeant le cours de la Piave, était détruite sur plusieurs kilomètres. Les jours suivant la catastrophe, une circulation extraordinaire régnait sur le tronçon encore utilisable: camions militaires, jeeps, engins à chenilles, bulldozers, voitures de police se succédaient sans interruption transportant les corps retrouvés dans les décombres, les rares survivants et les milliers d'hommes chargés des opérations de sauvetage

Photos E. Düblin



La Corée du Sud, victime d'un cyclone

Le cyclone « Shirley » s'abat sur la Corée du Sud. Près de 40 000 personnes demeurent sans abri. L'on dénombre 200 blessés et environ 13 000 habitations détruites. Sur demande de la Croix-Rouge suisse, la Confédération octroie un don de 10 000 francs, grâce auquel nous pouvons faire parvenir d'urgence à Séoul 400 vêtements « trainings » pour adultes et enfants.

Juillet 1963

Tremblement de terre en Yougoslavie

Le 26 juillet, la ville yougoslave de Skoplje est aux trois-quarts détruite par un *tremblement de terre*: un millier de morts, 2500 blessés, 220 000 sans-abris.

La Croix-Rouge suisse fait parvenir des secours d'urgence à la Croix-Rouge yougoslave: médicaments et pansements pour une valeur de 85 000 francs. Ce don est couvert par un subside fédéral de 50 000 francs, une contribution de 10 000 francs du Fonds des catastrophes de la Croix-Rouge suisse, des dons privés.

La Confédération confie à notre Société un second don de 150 000 francs et les contributions de la population suisse atteignent bien vite un million de francs suisses.

Cette somme permet de mettre à la disposition des sinistrés 12 maisons préfabriquées pouvant abriter 48 familles.

Octobre 1963

En Italie, une vallée anéantie

Le barrage du Vaiont déverse 50 millions de mètres cubes d'eau sur la vallée de la Piave, anéantissant en quelques minutes le village de Longarone et les hameaux voisins. Les premières nouvelles sont contradictoires. Certaines annoncent plus de 4000 morts, d'autres 2000.

La Croix-Rouge suisse mande aussitôt un délégué sur les lieux et offre son aide à la Croix-Rouge italienne.

L'on répond que les secouristes italiens, auxquels sont venus se joindre des volontaires français, autrichiens, américains sont suffisamment nombreux pour assurer les opérations de sauvetage. Et le nombre des survivants est hélas si minime que la remise de secours d'urgence ne s'avère pas nécessaire... Toutefois, la Croix-Rouge suisse lance un appel à la population suisse et remet une première contribution de 2 millions de lires au Comité provincial de la Croix-Rouge italienne de Belluno qui a pris en charge l'assistance des rares survivants et des émigrants revenus sur les lieux après la catastrophe.

Les dons qui journellement parviennent à la Croix-Rouge suisse atteignent rapidement un demi-million de francs. Ils seront consacrés à une œuvre de reconstruction dans la vallée de la Piave. Ce projet est actuellement à l'étude.

A cette liste impressionnante des calamités qui se sont abattues sur le monde en 1963, s'ajoutent encore les nombreuses catastrophes où la Croix-Rouge suisse n'est pas intervenue, mais aux victimes desquelles d'autres Sociétés nationales ont apporté de l'aide (incendie de forêts au Brésil, ouragan sur les Caraïbes, inondations au Mexique, épidémie de choléra en Corée du Sud, pour ne citer que les plus récentes), soit, en effet, que les Sociétés nationales des pays touchés soient en mesure de faire face elles-mêmes au besoin, soit que seul le concours des Sociétés nationales des pays limitrophes ou voisins soit requise.

C'est ainsi qu'au cours de ces cinq dernières années, la valeur des secours distribués par l'ensemble des Sociétés nationales de la Croix-Rouge s'est élevée à 225 millions de francs. Plusieurs millions d'êtres humains en ont bénéficié.

Et ses interventions de longue durée

Nous venons de faire allusion aux événements inattendus, aux catastrophes qui par leur soudaineté émeuvent l'opinion publique et suscitent des élans spontanés de générosité et de solidarité internationale.

A ces actions limitées dans le temps, s'ajoutent les activités d'entraide permanentes; il est en effet d'autres situations que celles provoquées par un cataclysme où les interventions de la Croix-Rouge sont nécessaires, se sont les situations « qui se prolongent »: la misère des populations algériennes rapatriées, celle des réfugiés tibétains, celle encore des vieillards réfugiés, celle aussi des familles tombées dans le besoin à la suite d'événements de guerre, de maladie, de malchance persistante.

L'aide apportée aux victimes de ces « situations qui se prolongent », nous l'avons dit, est financée par les « parrainages du secours aux enfants ».

A fin novembre 1963, ces parrainages étaient au nombre de 8000 environ, représentant la remise de secours réguliers d'une valeur de 80 000 francs par mois.

D'innombrables réfugiés, des enfants, des vieillards, des familles ont bénéficié des actions financées par les parrainages. Ainsi, les populations algériennes rapatriées en été 1962, les réfugiés tibétains en Suisse, au Népal et en Inde, les réfugiés âgés en Allemagne et en Autriche, des familles nécessiteuses et menacées de tuberculose en Italie et en Grèce, des familles suisses frappées par l'adversité.

27 millions en 15 ans...

Du 1er juillet 1949 au 30 septembre 1963, soit pendant 15 ans, ce ne sont pas moins de 19 millions que la population suisse a confiés à la Croix-Rouge suisse pour les diverses actions d'entraide organisées par le Secours aux enfants; ces actions ont porté leurs effets dans la presque totalité des pays d'Europe.

A ces 19 millions de francs s'ajoutent les quelque 8 millions que les familles suisses ont consacrés à l'entretien des enfants étrangers qu'elles ont accueillis au cours des années de l'après-guerre.

8